



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 février 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous adresser la présente lettre concernant les récents échanges officiels entre le Gouvernement pakistanais et les Taliban, lesquels constituent une violation de la souveraineté nationale de l'Afghanistan. Ces échanges, qui se déroulent sous le prétexte d'appuyer les efforts de paix en Afghanistan, ne font l'objet d'aucune coordination ou consultation avec le Gouvernement afghan.

À cet égard, nous avons toujours clairement fait valoir que le Gouvernement afghan approuve et apprécie toutes les démarches en faveur d'un règlement pacifique du conflit actuel qui a été imposé au pays, à condition qu'elles soient conformes au principe établi de l'appropriation et de la direction du processus par l'Afghanistan, que la communauté internationale a mis en avant de façon systématique et incessante lors de diverses conférences internationales sur l'Afghanistan, notamment celles tenues à Londres, à Varsovie, à Bruxelles et dernièrement à Genève, en novembre 2018.

Très récemment, nous avons appris que le Gouvernement pakistanais avait l'intention d'inviter une délégation de Taliban à une réunion avec ses hautes autorités, dont le Premier Ministre Imran Khan. Cette initiative est une source de profond regret et de grande inquiétude pour le peuple et le Gouvernement afghans, car elle équivaut à reconnaître officiellement et à légitimer un groupe armé qui constitue une grave menace pour la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan et dont les membres font l'objet des sanctions prévues par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#).

À l'instar d'autres échanges avec les Taliban, cette rencontre est envisagée sans consultation ni coordination avec le Gouvernement afghan et sans le consentement de ce dernier, ce qui constitue également une violation des dispositions prévues par le Comité et compromet les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique du conflit actuel. D'après la déclaration des Taliban publiée le 12 février sur le site Web du groupe, les membres de la délégation qui ont été présentés et figurent sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution [1988 \(2011\)](#) sont notamment les suivants : Sher Mohammad Stanekzai, Ziauddin Madani, Salam Hanafi, Shahubuddin



Delawar, Abdul Latif Mansur, Amir Khan Motaqi, Fazl Mohammad Mazloom et Nurullah Nuri (entrées de la Liste ci-jointes)*.

Par ailleurs, dans un contexte plus large, nous lançons un appel au Gouvernement pakistanais et attendons de lui qu'il prenne des mesures décisives contre les groupes terroristes et extrémistes connus sur son territoire, qui représentent une menace commune pour l'Afghanistan, le Pakistan et la région. Toute passivité à l'égard de cet objectif non seulement sape les efforts généraux de lutte contre le terrorisme, mais encore entraîne de graves conséquences en ce qu'elle donne à ces groupes davantage de latitude et de moyens pour poursuivre leurs attaques en Afghanistan et dans la région.

La présente lettre vous est adressée dans l'espoir que le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour régler cette question, conformément au mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Nazifullah **Salarzai**

* Les pièces jointes peuvent être consultées dans les archives du Secrétariat.